

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA
COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE S.A.
TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE LE 25 AVRIL 2018**

La séance est ouverte à 10h30 sous la présidence de M. Pierre-Yves de Lamotte
qui désigne M. Françoise Maire pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'assemblée désigne M. Etienne Maes
et M. Ghislain Thonca pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Le Président dépose sur le bureau les numéros justificatifs:

- du Moniteur belge du 23 mars 2018,
- du Tijd du 23 mars 2018 et
- de l'Echo du 23 mars 2018,

où ont été publiées les convocations, ainsi que la lettre missive envoyée aux actionnaires, obligataires et porteurs de droits de souscription en nom et la liste des présences.

Le Président précise que ces documents ont été publiés sur le site de la société le 23 mars 2018 et communiqués également au média Nasdaq OMX à la même date.

Les scrutateurs ayant vérifié et paraphé ces documents, le Président demande à l'Assemblée de reconnaître qu'elle est régulièrement convoquée et apte à délibérer sur son ordre du jour et que:

52 actionnaires présents ou représentés ont déposé 855.020 parts sociales donnant droit au même nombre de voix.

Il existe actuellement 1.682.708 parts sociales représentatives du capital social de la société.

Le Président note qu'aucune autre part sociale ne voit son droit de vote suspendu en vertu des articles 545, 631 ou 632 du Code des sociétés.

Le nombre de droit de vote maximum est donc de 1.682.708.

Le Président attire ensuite l'attention de l'Assemblée sur la remise aux actionnaires d'une version abrégée, en vertu de l'article 105 du Code des Sociétés, des comptes statutaires de l'exercice 2017.

L'Assemblée (passe à la lecture) (dispense le bureau de la lecture) des différents documents annoncés dans l'ordre du jour.

Après avoir:

1. présenté les faits marquants de l'exercice 2017
2. répondu aux différentes questions des actionnaires



le Président passe au vote des points à l'ordre du jour qui suit:

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2017
2. Présentation du rapport du Commissaire sur l'exercice 2017
3. Approbation de fixer le dividende brut unitaire de l'exercice 2017 à EUR 7,60
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2017 et de l'affectation du résultat
5. Approbation du rapport de rémunération de l'exercice 2017
6. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2017
7. Décharge à donner au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2017
8. Mandats statutaires :
 - renouvellement, pour une durée de 4 ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2022, du mandat d'administrateur venu à échéance de Madame Isabelle Hamburger, en qualité d'administrateur indépendant, au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés,
 - renouvellement, pour une durée de 4 ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2022, du mandat d'administrateur venu à échéance de Monsieur Patrick Van Craen, en qualité d'administrateur indépendant, au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés
9. Approbation, en application de l'article 520 ter du Code des sociétés, que la rémunération variable du Directeur général soit établie pour partie sur base d'un critère discrétionnaire et que l'évaluation des critères soit réalisée sur une période d'un an
10. Divers.

Le Conseil d'administration recommande d'adopter les propositions faites aux points 3 à 9 inclus de l'ordre du jour.

Le Président acte ensuite les résolutions suivantes :

B. DECISIONS

3ème point à l'ordre du jour: Approbation de fixer le dividende brut unitaire de l'exercice
(1^{ère} résolution) 2017 à EUR 7,60

L'Assemblée approuve de fixer le dividende brut unitaire de l'exercice 2017 à EUR 7,60 par:

855 020 voix POUR
...../..... voix CONTRE
...../..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 855 020 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente ...50,81% du capital social.

4ème point à l'ordre du jour: Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2017 et de
(2ème résolution) l'affectation du résultat

Les comptes annuels sociaux de l'exercice 2017 se terminent par un bénéfice d'Eur 38.660.112,04.

En tenant compte du bénéfice reporté d'Eur 169.590.818,62 le bénéfice à affecter s'élève à Eur 206.884.930,66.

L'Assemblée approuve par:

.....854.951..... voix POUR
.....69..... voix CONTRE
.....69..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 855.020... pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente ... 50,81% du capital social,

les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2017 et l'affectation du bénéfice social répartissable comme suit:

- à la réserve légale :	Eur	---
- à la réserve indisponible pour actions propres :	Eur	110.147,70
- à la distribution d'un dividende brut d'Eur 7,52 par titre	Eur	12.788.580,80
- au titre de tantièmes statutaires aux administrateurs	Eur	197.116,44

et de transférer le solde d'Eur 195.265.233,42 au bénéfice à reporter.

5ème point à l'ordre du jour: Approbation du rapport de rémunération de l'exercice 2017
(3ème résolution)

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération de l'exercice 2017 par:

.....854.505..... voix POUR
.....515..... voix CONTRE
.....515..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 855.020... pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente ... 50,81% du capital social.

6ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur
(4ème résolution) mandat au cours de l'exercice 2017

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs de la COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE pour leur mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 par:

.....854.951..... voix POUR
.....69..... voix CONTRE

07


.....69 ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de855.020 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente ..50,81.. % du capital social.

7ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner au Commissaire pour l'exercice de son
(5^{ème} résolution) mandat au cours de l'exercice 2017

L'Assemblée donne décharge au Commissaire de la société pour son mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 par:

.....854.957 voix POUR
.....189 voix CONTRE
.....69 ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de855.020 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente ..50,81.. % du capital social.

8ème point à l'ordre du jour: MANDATS STATUTAIRES:

(6^{ème} résolution) :

L'Assemblée renouvelle, pour une durée de 4 ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2022, le mandat d'administrateur venu à échéance de Madame Isabelle Hamburger, en qualité d'administrateur indépendant, au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés

par :

.....855.020 voix POUR
.....189 voix CONTRE
.....69 ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de855.020 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente ..50,81.. % du capital social.

(7^{ème} résolution) :

L'Assemblée renouvelle pour une durée de 4 ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2022, le mandat d'administrateur venu à échéance de Monsieur Patrick Van Craen, en qualité d'administrateur indépendant, au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés

par :

.....854.831 voix POUR
.....189 voix CONTRE
.....69 ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 855 020 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 50,81 % du capital social.

9ème point à l'ordre du jour: Approbation, en application de l'article 520 ter du Code des sociétés, que la rémunération variable du Directeur général soit établie pour partie sur base d'un critère discrétionnaire et que l'évaluation des critères soit réalisée sur une période d'un an
(8ème résolution) :

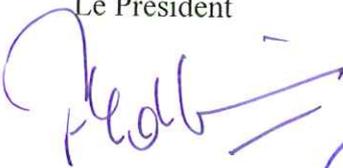
L'Assemblée approuve, en application de l'article 520 ter du Code des sociétés, que la rémunération variable du Directeur général soit établie pour partie sur base d'un critère discrétionnaire et que l'évaluation des critères soit réalisée sur une période d'un an

par :

854 831 voix POUR
515 voix CONTRE
✓ ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 855 020 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 50,81 % du capital social.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h40.

Le Président  Le Secrétaire  Les Scrutateurs  Les Actionnaires 